

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2025

Référence
2025-30

Objet de la délibération
Travaux : installation d'un poteau d'incendie dans la Z.A La Cibole

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	9

Date de la convocation
03/04/2025

Date d'affichage
03/04/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 22/04/2025

Et

Publication ou notification du :
22/04/2025

L' an 2025 et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DEMANGELLE Laurent à M. BOURGOIN Pascal

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MM : CHAMPION Jean-François, DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Objet de la délibération : Travaux : installation d'un poteau d'incendie dans la Z.A La Cibole

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise SERAC l'a contacté afin d'installer une nouvelle borne incendie. En effet, une inspection est établit tous les quatres mois. Actuellement une seule borne dessert les entreprises de la zone artisanale. L'assurance de l'entreprise SERAC demande donc une nouvelle installation afin de sécuriser les abords de celle-ci.

Après avis favorable du SDIS, quant à l'implantation d'un nouveau poteau incendie.

Monsieur le Maire présente le devis du SAEP Dollon Perche Vairais et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- accepte le devis d'un montant de **2 696,99 € HT**
- autorise Monsieur Le Maire à signer ce devis.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250411-2025-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

